



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2022

Le vingt-neuf août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 août 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Excusés : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

DEL2022_050 : Budget 2022 – Décision modificative n°2

À la suite d'une erreur d'inscription budgétaire, il convient de procéder aux rectifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (article 2138 Autres constructions) : - 79 520,78€

Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (article 10222 F.C.T.V.A.) : - 79 520,78€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget communal comme présentée ci-dessus.

Modalités de vote :

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION



Florent CHOLAT
Maire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.